

Mairie de
Saint-Etienne-de-Boulogne

07200 ; tél et fax : 04-75-87-11-23
mairie.saint-etienne-de-boulogne@laposte.net

Saint-Etienne-de-Boulogne,
le 5 mai 2006,

CPDP
26 Bd Saint Roch
84000 AVIGNON

A l'attention de : Philippe Marzolf

Monsieur le Président,

Dans le cadre du débat public en cours sur les transports dans la Vallée du Rhône, je vous adresse la copie d'un courrier fait à l'attention de Madame le Maire d'Aubenas qui sollicitait l'avis de la communauté de communes de la Roche de Gourdon à ce sujet .

Il résume la position de notre collectivité sur cette question.

La position de la commune de St Etienne de Boulogne à laquelle vous avez adressé un courrier en date du 30/03 est identique à celle de la communauté de communes.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Franck Brechon





Hôtel de Ville
Cabinet du Maire
BP 128
07200 Aubenas cedex

Gourdon, le 12 septembre 2005,

Objet : désenclavement opportun
A l'attention de : Raphaëlle Galante

Madame le Maire,

Vous avez interrogé les communes de Saint-Michel-de-Boulogne et Saint-Etienne-de-Boulogne concernant les différents projets de désenclavement routier du sud Ardèche. Ces questions relevant de problématiques d'aménagement de l'espace, elles relèvent de la communauté de communes qui a compétence en lieu et place des communes en la matière. C'est donc pour cela que je vous répons au lieu des communes interrogées.

Votre initiative appelle plusieurs remarques de notre part, sur le fonds et sur la forme.

En matière de forme, je crois qu'une large concertation est nécessaire sur ce dossier associant l'ensemble des élus communaux et intercommunaux du sud Ardèche, mais aussi, et de manière impérative, le Département, dans la mesure où il est maintenant directement concerné par la gestion de plusieurs axes routiers majeurs (R.D. 104 et bientôt R.N. 304) et les trois chambres consulaires. Comme je vous l'expliquerai ensuite, la question ne pouvant être envisagée uniquement sous l'angle routier, une réflexion avec la Région est aussi indispensable. Tous ces éléments concourent à penser qu'une telle démarche serait à développer dans le cadre du Pays de l'Ardèche Méridionale, ce qui permettrait aussi, au travers du Conseil Local de développement, d'associer la « société civile » à ces débats. Néanmoins, quel que soit le cadre dans lequel il se déroulera, il est très intéressant que ce débat ait été lancé.

Sur le fond, vous mettez en avant la construction d'une autoroute de piémont, A79, qui relierait Lorient au Languedoc par Privas, Aubenas et la basse Ardèche. Pour être constructif, je crois que le débat doit être élargi à l'ensemble des solutions participant au désenclavement du sud Ardèche dans toutes les directions : R.N. 102 vers Montélimar ou Le Puy et Mende, R.D. 104 vers Alès ou R.N. 304 vers Privas et Valence. En effet, à focaliser la réflexion sur l'autoroute A 79, qui est évoquée de manière récurrente et sans succès depuis des années, l'amélioration du réseau routier national existant est passée au second plan.

- Une autoroute A 79 ?

La question de l'autoroute A 79 est l'une des possibilités offerte pour le désenclavement du sud Ardèche, mais ce n'est sans doute pas la seule, ni la meilleure. En effet, il ne faut pas se tromper d'échelle. Ce projet vise à détourner les circulations empruntant la vallée du Rhône vers un autre axe dans une approche globale des déplacements à l'échelle du sud-ouest européen. Dans cette perspective, le désenclavement du sud Ardèche n'est qu'une conséquence. C'est bien la solution la meilleure à l'échelle sud-européenne qui sera privilégiée, et non des choix utiles à l'échelle de l'Ardèche. De plus, les évolutions en cours du statut des sociétés concessionnaires d'autoroutes ne permettent pas d'être optimiste sur la possibilité pour l'Etat de peser en matière de création de nouvelle infrastructure.

On peut donc s'interroger sur notre capacité à peser sur des orientations à cette échelle et dans cette perspective, l'énergie déployée pour un résultat plus qu'incertain risquant de nous écarter de solutions plus rapides à mettre en œuvre et peut être plus adaptées à notre territoire. Nous ne sommes pas loin de l'A 7 et c'est dans une logique de rabattement vers cet axe que nous devons travailler, en améliorant la R.N. 304 et la R.N. 102, mais aussi en améliorant la R.D. 104 jusqu'à Alès (ce qui est déjà partiellement en cours avec plusieurs déviations).

- la R.N. 304 :

Ainsi, quelle que soit la solution autoroutière retenue, l'amélioration de la R.N. 304 qui connaît de très graves désordres structurels doit être mise en avant. A quoi servirait l'A 79 si le réseau routier qui permet d'irriguer le territoire est mauvais ? Il est évident que l'état a cessé d'entretenir correctement cet axe, ce dont témoignent tous les problèmes qui naissent dans la montée du col de l'Escrinet. Ce n'est certainement pas le Département qui aura la capacité financière d'assumer une vraie remise à niveau de cette infrastructure (confortement, stabilisation, purges et drainage, etc.) et son amélioration (déviation de Privas et de Vesseaux, mise en trois ou quatre voies sur une grande longueur, etc.). Ce devrait pourtant être une priorité en matière de désenclavement et je crains que les évolutions actuelles de l'engagement de l'Etat ne permettent pas d'évoluer sur ce dossier.

- la R.N. 102 :

Dernièrement, des interventions dans la presse se sont multipliées concernant la R.N. 102 et son classement au titre les Grandes liaisons d'aménagement du territoire ». Pourtant, force est de constater que loin des certains effets de presse, la route n'a pas évoluée et rien n'est acquis concernant une vraie remise à niveau globale entre Le Teil et La Chavade. Une très nette amélioration de la cet axe est capitale et doit passer avant tout projet autoroutier.

Une mise à trois ou quatre voies, avec création d'un contournement de Viviers serait essentiel pour relier l'A 7 depuis Aubenas. De même, la R.N. 102 en direction de l'Auvergne doit considérablement être améliorée indépendamment de tout projet autoroutier sur le Piémont. Les relations avec cette région, et par-delà avec l'ouest et le sud-ouest de la France sont essentielles et particulièrement mauvaises à ce jour. Mais il est vrai que pour aucun gouvernement les transversales est-ouest n'ont été une priorité depuis les années 1950 !

- *la R.D. 104 :*

La question de l'ouverture de l'Ardèche vers le sud, actuellement par la R.D. 104 est-elle aussi capitale. C'est uniquement dans cette direction que la création d'une autoroute A 79, pourrait avoir un intérêt, permettant d'éviter de nombreuses traversées de villes et de villages, tout en améliorant le tracé d'une route souvent étroite et à la géométrie dégradée. Cependant, l'exemple de la « prolongation » de la R.D. 104 dans le Gard, avec la R.N. 110 est exemplaire, puisque cet axe a été mis à 2 X 2 voies par l'Etat avec de nombreuses sorties (presque une par village), ce qui permet de mieux desservir le territoire que ne le ferait une autoroute. C'est cet exemple qu'il faudrait suivre, en augmentant les efforts déjà accomplis par le Conseil Général sur la R.D. 104, pour laquelle l'Etat doit s'engager fortement aux côtés du Département afin d'intensifier et d'accélérer les travaux en cours ou prévus.

- *La cohérence d'un projet*

A ce jour, l'Ardèche méridionale ne souffre pas d'un engorgement par un flux de circulation extérieur, ni d'un très grand éloignement par rapport aux infrastructures de circulation rapides existantes. C'est d'ailleurs bien dans ce sens que l'A 79 est envisagé par le rapport Blanchet, mais aussi dans une certaine mesure par l'OITC.

La création d'une nouvelle autoroute n'est donc pas une priorité évidente et en l'état, elle n'apporterait qu'une solution partielle aux problèmes que nous connaissons : elle nous ouvrirait certes les portes du Languedoc et du nord du sillon rhodanien, mais pas celles de l'Auvergne, ni celles de la Provence et de l'agglomération marseillaise. De plus, elle nous dispenserait pas de considérables améliorations du réseau routier structurant que j'ai déjà évoquées. C'est donc à nos yeux une « fausse bonne solution » qui risque en outre de retarder la prise en compte de nos besoins réels en matière de désenclavement.

La solution de notre problème d'enclavement passe de manière inévitable par une très nette amélioration des R.N. existante afin de tirer profit de notre relative

proximité avec l'A7. Ce n'est pas l'absence d'autoroute qui nous pénalise, mais les bien difficultés pour rejoindre celui que nous avons : travaillons à les résoudre afin d'envisager la création d'une nouvelle infrastructure.

- Et les transports en commun ?

Le débat engagé autour de l'A 79 ou d'autres solutions alternatives ne saurait occulter la question des transports en commun de voyageurs, qui sera inévitablement à mettre en avant dans les décennies à venir, pour des raisons d'épuisement des réserves énergétiques, de protection de l'environnement, mais aussi pour des raisons économiques beaucoup plus immédiates. Il est donc inconcevable que le présent débat se focalise sur la seule solution routière « individuelle » alors qu'une amélioration de notre liaison vers les gares de la vallée du Rhône, serait un pas en avant essentiel. La question de la gare T.G.V. de Montélimar - Allan ne peut être occultée ici, de même que la question de la voie ferrée Les Teil – Vogüé - Alès qui pourrait être un vecteur important de transport de voyageur comme de marchandises. Si cette solution paraît aujourd'hui surprenante, un peu de prospective permet d'assurer que dans quelques décennies elle sera remise à l'honneur. Anticipons cette réflexion sans nous focaliser sur le « tout routier » dont on sait, sauf à être aveuglé, qu'il n'a aucun avenir.

Vous l'aurez compris, nous sommes très réservés sur l'opportunité d'une liaison autoroutière nouvelle, qui ne constitue pas à nos yeux une réelle bonne solution dans la mesure où elle est largement chimérique (comme vous le dites, « dont nos pères débattaient déjà ») et occulte les vrais problèmes de notre réseau routier. Pour aller plus loin dans cette réflexion, nous souhaiterions que ce débat soit lancé de concert avec le Département, les Chambres consulaires et le Pays de l'Ardèche Méridionale pour associer tous les partenaires concernés.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président
Franck Brechon

Copie : communes de Saint-Etienne et Saint-Michel-de-Boulogne,
Pays de l'Ardèche Méridionale
M. le Président de la C.C.I. de l'Ardèche méridionale
M. le Président du Conseil Général